

La Direction des services fiscaux n'a procédé à notre connaissance à aucun réexamen global « individuel, approfondi et contradictoire » et n'a même pas écrit aux « radiés » afin de les informer, les inviter à produire des pièces, ou les convoquer.

Nous avons saisi à nouveau M. le président Louis Schweitzer (cf. lettre jointe) et souhaitons que vous puissiez nous faire part des réponses de la DGI de Marseille, compte tenu que le délai de trois mois accordé au Ministère pour corriger la situation de discrimination est largement dépassé.

Nous serions heureux d'avoir un rendez-vous avec vous afin de faire le point sur cette question.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau
Le Président
Christian de Leusse

ASSOCIATION

« UN CENTRE VILLE POUR TOUS »

Marseille, le 1^{er} février 2007

Monsieur Jacques BEAUME
Procureur de la République
6 rue Joseph Autrans
13006 Marseille

Objet : suivi de l'avis de la HALDE concernant
les radiations de fichiers fiscaux à Marseille

Monsieur le Procureur,

Nous avons l'honneur de revenir vers vous sept mois après l'avis émis par la HALDE à propos de la radiation des fichiers de près de 6 500 contribuables du 1^{er} arr. de Marseille et la rétention de 4 000 déclarations de revenus 2004.

Nous constatons en effet que nombreux sont encore les contribuables d'origine immigrée qui n'ont toujours pas reçu leurs avis d'imposition ou de non imposition. Le passage brutal d'une période de contrôle limité des périodes de présence sur le territoire français à un contrôle beaucoup plus strict de ces périodes de présence, qui continue aujourd'hui, a pour conséquence d'exclure, sans plus de précaution, de nombreux retraités qui ne peuvent plus bénéficier de droits dont ils bénéficiaient antérieurement.

Nous constatons aussi que l'avis de la HALDE n'a pas incliné les Services Fiscaux à davantage de sensibilité, ni de respect des décisions de la HALDE à l'égard de beaucoup de ces personnes qui ne peuvent plus recevoir leur retraite complémentaire ou leurs allocations du fait de la non production de ces avis d'imposition ou de non imposition.

Association Loi de 1901 Déposée le 31/10/2000 en Préfecture des Bouches-du-Rhône (J.O. du 25/11/2000)

Adresse Postale : Co/ Cité des Associations – 93 Canebière - 13001 Marseille

Site internet : <http://www.centrevillepourtous.asso.fr>

E-mail : _info@centrevillepourtous.asso.fr